

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.  
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur HAMEL, Premier Adjoint, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 19 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 10 avril 2001 :

↳ TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMELIORATION ET D'EXTENSION 2002 - LOT "ECLAIRAGE PUBLIC" - MARCHE NEGOCIE SUITE A APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE AVENEL - MONTANT : MAJORATION DE 1% SUR LE BORDEREAU DE PRIX.

↳ ASSURANCE "RESPONSABILITE CIVILE" POLICE COLLECTIVE - ANNEE 2002 - CONTRAT SOUSCRIT AUPRES DU CABINET LAMY - MONTANT PREVISIONNEL DE LA PRIME : 35 634,97 €

↳ ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS" POLICE COLLECTIVE - ANNEE 2002 - CONTRAT SOUSCRIT AUPRES DU CABINET LAMY - MONTANT DE LA PRIME : 45 128,78 €

↳ OCCUPATION DE SALLES MUNICIPALES - SALLE ALBERT LEGRAS -

CONVENTIONS PASSEES AVEC LES ASSOCIATIONS "OISEAUX CLUB DIEPPOIS" ET "AMICALE DES BOULISTES NEUVILLAIS"- MISE A DISPOSITION GRATUITE.

↳ LOCATION D'UNE MAISON SISE A NEUVILLE LES DIEPPE - 46 RUE DE LA VICTOIRE - BAIL PASSE ENTRE LA VILLE DE DIEPPE ET LA SCI MASAC - LOYER MENSUEL : 793 €- DUREE : 3 ANS.

↳ PRISE EN COMPTE DE L'EURO - REGIES DE RECETTES DE LA VILLE DE DIEPPE - DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMUM DE CAISSE ET DES AVANCES D'ENCAISSE :

- SERVICE DES SPORTS
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- MAIRIE DE NEUVILLE

↳ CONTRAT DE MAINTENANCE - STUDIO DE REALISATION GRAPHIQUE SYSTEME PAO - SERVICE COMMUNICATION - TITULAIRE DU CONTRAT : SOCIETE BUROTEC - MONTANT : 5 762,57 €HT - DUREE : DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2002.

↳ ATTRIBUTION DE LOGEMENTS DE FONCTION ENSEIGNANT:

- ECOLE DESCELIERS - BENEFICIAIRE : M. FLOUTIER BRUNO (ENSEIGNANT) - CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT.
- ECOLE FELDMAN - BENEFICIAIRE : M. DUCROCQ ET MME BERRABAH - MONTANT DU LOYER MENSUEL : 304,89 €

↳ PROTECTION DES ELUS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS - INTERVENTIONS DE MAITRE PASCALE RONDEL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET HONORAIRES.

↳ CONTRAT DE LOCATION-ENTRETIEN POUR 16 FONTAINES A EAU - TITULAIRE : SOCIETE AQUA-COOL - DUREE DU CONTRAT : DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2002.

↳ AMENAGEMENT D'UN POLE DE SERVICE QUARTIER DU VAL DRUEL - MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1 AU MARCHE N°00.029 - TITULAIRE : CABINET AB'CIS - MONTANT DE L'AVENANT : 5 091,80 €HT - MONTANT TOTAL DU MARCHE : 24 910,17 €HT.

↳ CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET PROVISOIRE - LOCAUX SIS 9 RUE CITE DE LIMES - BENEFICIAIRE : ASSOCIATION "ULTIME STATION DU POLLET" - MONTANT DU LOYER ANNUEL : 4 575 €

## **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**ADHESION DE LA VILLE DE DIEPPE A LA CHARTE DE LA  
MISE EN ŒUVRE DE L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'en date du 21 Décembre 2001, Monsieur le Préfet a sollicité l'adhésion de la Ville de Dieppe à la charte relative à la mise en œuvre de l'insertion par l'économique à l'occasion des marchés publics et, notamment, sur les chantiers du bâtiment, de travaux publics et des espaces verts.

Les maîtres d'ouvrage peuvent inscrire dans leurs marchés, comme condition d'exécution et conformément au nouveau code des marchés publics, l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

La présente charte présente les modalités d'exécution des relations contractuelles entre les maîtres d'ouvrage et les entrepreneurs du bâtiment.

Il est à noter que cette charte est l'aboutissement d'une démarche partenariale qui a engagé les représentations professionnelles du bâtiment, les entreprises d'insertion, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général, l'association départementale des Maires, l'association régionale des organismes HLM, l'association régionale des Sociétés d'Economie Mixte, ainsi que les sites politiques de la ville.

Le principe s'appuie sur l'intégration, lors de la constitution du cahier des charges ou de l'appel d'offre, d'un pourcentage de main d'œuvre consacré à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Plusieurs modalités de participation sont envisagées, les entreprises auront le choix entre :

- le recours à la mise à disposition de personnel (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification –GEIQ- ou les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion –ETTI-),
- la sous-traitance avec une entreprise d'insertion,
- l'embauche directe en ayant recours aux contrats aidés,
- l'effort global, passé et actuel, de l'entreprise en matière d'insertion.

Il est prévu que les maîtres d'ouvrage comme les entreprises puissent se faire aider pour la mise en œuvre de la clause emploi-insertion par le chargé de mission « Insertion par l'Economique » du contrat de ville.

En marge de ces solutions, pourront être proposés des chantiers d'insertion (mobilisant des contrats CES), des associations intermédiaires ou des régies de quartier.

Le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), qui est composé de syndicats de salariés et d'entreprises, des collectivités territoriales, des structures d'insertion et des services de l'Etat, apportera son éclairage sur la législation aux maîtres d'ouvrage, aux entreprises, aux collectivités publiques et locales. Il donnera également son avis en cas de recours contre toute action d'insertion censée nuire aux règles de la concurrence économique et sociale.

Compte tenu de l'opportunité que représente cette charte de permettre l'accès à l'emploi sur Dieppe de publics en difficulté d'insertion, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- l'adhésion de la Ville de Dieppe à la Charte relative à la mise en œuvre de l'insertion par l'économique,
- de missionner le Chargé de mission « Insertion par l'économique » de l'équipe opérationnelle du contrat de ville afin d'initier la mise en œuvre et le suivi de cette charte.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

<p style="text-align: center;"><b>GRAND CHANTIER DE PENLY</b> <b>FONDS DEPARTEMENTAL DE TAXE PROFESSIONNELLE</b> <b>REPARTITION 2001</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2001, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2001 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 639 128,03 € contre 7 573 167,75 € pour 2000 soit une progression de 0,87 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

↳ Communes concernées	:	50 %	:	3 819 564 €
↳ Communes défavorisées	:	50 %	:	3 819 564,03 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevra :

♦ 337 223,46 € au titre de la part salariés.

♦ 256 963,37 € afin de couvrir sa contribution au syndicat mixte pour le refinancement des avances CNE du Grand Chantier de Penly.

♦ 298 718,54 € qui financeront à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** la répartition proposée.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE  
MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE  
L'EXERCICE 2002 AVANT LE VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que les dispositions de l'article 7 de la loi N° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, reprises par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612.1 précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inclure dans la liste des opérations retenues au Conseil Municipal du 19 décembre 2001, les modifications suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Autorisation possible**

Comptes 20 – 21 et 23	2 391 740 euros
Montant retenu au Conseil Municipal du 19 décembre 2001	230 655,00 euros

**Nouvelles opérations :**

324 – 2313 – 4005 – Travaux église Saint Aubin	3 812,00 euros
833 – 2318 – 5031 – Dégradation des falaises – Travaux	30 490,00 euros
095 – 2313 – 21004 – Travaux Domaine Les Roches	20 002,00 euros
822 – 2315 – 15001 – Travaux Rue de la République	210 685,00 euros
020 – 2313 – 14011 – Salle Paul Eluard	60 980,00 euros
824 – 2031 – 98032 – Travaux Camille Claudel	6 098,00 euros
412 – 2031 – 18004 – Etudes de sols préliminaires nouveau stade	3 200,00 euros
Dette auprès de l'EPBS – versement d'un acompte – terrain avenue Jean Jaurès	277 308,44 euros

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU :**

**Autorisation possible :**

Compte 23	92 422,00 euros
-----------	-----------------

**Programmes concernés :**

2313 – 21001 – Déplacement conduite eau potable	15 000,00 euros
2313 – 21001 – Travaux divers	77 000,00 euros

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**

**Autorisation possible :**

Compte 20	29 537,00 euros
Compte 23	195 896,00 euros

Programmes concernés :

2313 – 21001 – Travaux	15 245,00 euros
208 – 21000 - Etudes	15 245,00 euros

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)
- ☞ Les élus communistes ne prennent pas part au vote

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS 2002  
A DIEPPE CAPITALE DU CERF VOLANT ET  
A L'A.L.N.D BASKET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, rappelle d'une part, que du 7 au 15 septembre prochain se déroulera le 12<sup>ème</sup> festival international du cerf-volant de Dieppe.

Aussi, pour permettre à l'association Dieppe capitale du cerf-volant, en charge de son organisation, de préparer au mieux cette manifestation phare de la ville et de commencer à souscrire les engagements nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser à celle-ci, à titre d'acompte sur la subvention municipale 2002 à venir, la somme de 30.000 euros.

D'autre part, pour permettre à l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe – Basket d'honorer ses engagements dans l'attente du vote de la subvention municipale 2002, il est proposé également au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser à celle-ci, à titre d'acompte, la somme de 10 500 euros.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 024.65748-03.3332. pour la première, et sur le compte 40.65748.333. pour la seconde.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTIN ne prend pas part au vote

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIEPPE  
VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA  
PARTICIPATION 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose qu'à ce jour, la situation de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe ne lui permet pas de faire face aux échéances du 1<sup>er</sup> trimestre, sans versement d'un acompte.

Cette situation tient notamment au fait que les excédents du CCAS sont en baisse, la participation municipale étant calculée au plus juste.

Par ailleurs, le vote du budget interviendra cette année fin mars, et non pas en janvier comme ce fut le cas en 2001.

Aussi, pour permettre au CCAS d'honorer ses engagements notamment le paiement des salaires des aides ménagères, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 100 000 euros à valoir sur la participation 2002 de la Ville.

- Imputation budgétaire : fonction 520 article 65736.1

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU - AVENANT N°1  
RECONDUCTION DES TARIFS ET DES REMISES  
JUSQU'AU 30 JUIN 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation par Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de mobilier de bureau.

Le marché est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 7 mars 2001, a retenu comme titulaire du marché la société Techni Bureau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un avenant qui reconduit les tarifs et les remises 2001 jusqu'au 30 juin 2002 :

⇒ Remise de 52 % sur les produits de fabrication Techni Bureau

⇒ Remise de 32 % sur les produits de négoce.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**PAPIER ET IMPRESSIONS - AVENANT N°2  
APPROBATION DES TARIFS 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 16 septembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture de papier et diverses impressions et adoptait le dossier de consultation des entreprises, divisé en quatre lots pour les années 2000/2001/2002 :

**Lot 1** : Acquisition de papier pour « Journal de Bord »

**Lot 2** : Impression du « Journal de Bord »

**Lot 3** : Impression de guides touristiques et municipaux

**Lot 4** : Impression du journal « Rendez-Vous »

**La Commission d'Appel d'Offres a retenu les sociétés suivantes :**

- Imprimerie Dieppoise pour les lots 1 – 2 et 3

- SEP 93 pour le lot 4

Le lot 4 n'est pas renouvelé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 ; en effet, le journal « Rendez-Vous » s'inscrit dans un programme interreg, en partenariat avec la ville de Brighton qui n'a pas souhaité le poursuivre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

L'article 5 de l'acte d'engagement précise que « le titulaire s'engage à envoyer à la Ville de Dieppe au plus tard le 31 décembre de l'année précédente, les nouveaux tarifs ».

Les tarifs 2002 s'établissent comme suit :

**Lot 1 :** Fourniture de papier pour « Journal de Bord »

Fourniture annuelle de 949 rames de couche mimat 90 grammes.

26 312,00 euros hors taxes

**Lot 2 :** Impression de « Journal de Bord »

Brochures 32 pages

Pour 20 100 exemplaires

5 672 euros hors taxes

**Lot 3 :** Impression de guides touristiques et municipaux

Impression du guide « Dieppe Mode d'Emploi »

Pour 20 000 exemplaires

8 710,00 euros hors taxes

Fourniture des pochettes cristal

Pour 20 000 exemplaires

2 561,00 euros hors taxes

Fourniture des enveloppes blanches

Pour 20 000 exemplaires

763,00 euros hors taxes

Impression du guide « Dieppe l'Eté Sympa »

Pour 10 000 exemplaires

4 137,00 euros hors taxes

Impression du guide « A Taste of Dieppe »

Pour 30 000 exemplaires

9 176,82 euros hors taxes

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant approuvant les tarifs 2002 pour les trois lots détaillés ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**ACHAT - LOT 1 : ENTRETIEN DE L'HOTEL DE VILLE DE  
DIEPPE ET DES LOCAUX DU SERVICE COMMUNICATION  
MARCHE N°1024  
LOT 2 : ENTRETIEN DE LA VITRERIE - MARCHE N°1025  
AVENANT - APPROBATION DES TARIFS 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un Appel d'Offres Ouvert pour l'entretien des locaux et vitrerie décomposé en deux lots :

**Lot 1** : Entretien de l'hôtel de ville de Dieppe et des locaux du Service Communication

**Lot 2** : Entretien de la vitrerie

Le 21 décembre 2000, la Commission d'Appel d'Offres attribuait :

- le lot 1 à la société AZUR

- le lot 2 à la société Maintenance Industrie

L'article 6 du cahier des clauses particulières ouvre la possibilité de renouveler pour une période de 12 mois le marché relatif à ces deux lots.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour l'acceptation des tarifs 2002.

LOT 1 :

A compter du 2 février, le tarif mensuel hors taxes de l'entretien de l'hôtel de Ville de Dieppe et des locaux du Service Communication est de 7 441,30 euros.

Ce montant inclut l'intervention du lundi matin pour les prestations suivantes :

- nettoyage des vitreries porte d'entrée public et personnel ainsi que des entourages aluminium

- nettoyage perron extérieur côté entrée du personnel

- nettoyage du hall d'entrée

- nettoyage des salles de réception

LOT 2 :

Les tarifs, à l'intervention, à compter du 5 février sont les suivants :

-hôtel de ville	753,77 euros hors taxes
-Centre Jean Renoir	686,00 euros hors taxes
- Service Communication	49,55 euros hors taxes
- Service Hygiène	18,29 euros hors taxes

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour l'acceptation des tarifs 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**TABLEAU DES POSTES ANNEE 2002 - RECONDUCTION DE  
L'EMPLOI DE GEOGRAPHE URBANISTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 décembre 2000, le Conseil Municipal décidait de procéder à la reconduction du contrat d'engagement d'un Géographe Urbaniste, emploi créé par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 1997.

Pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'organisation de l'espace urbain, du suivi et du bilan des opérations d'aménagement ainsi que du pilotage du système d'information géographique, et suite à la démission du Géographe Urbaniste, il est proposé au Conseil Municipal de s'attacher le concours d'un nouvel agent disposant de connaissances adéquates pour occuper ce poste hautement spécialisé, de niveau catégorie A, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce Géographe Urbaniste aurait également pour mission principale de seconder le Directeur du Service Urbanisme, de conduire et de superviser les procédures opérationnelles d'urbanisme.

Un contrat liant l'agent à la ville serait conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse et la rémunération mensuelle serait basée sur l'indice brut 379 correspondant au 1er échelon du grade d'Ingénieur Subdivisionnaire.

Par ailleurs, l'intéressé (e) pourrait percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et / ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2002 et prévus au budget des exercices suivants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**RESEAU NATURA 2000 - REPRISE DE LA CONCERTATION  
SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES AU SITE "LITTORAL  
CAUCHOIS" ET SUR LES PROPOSITIONS D'EXTENSION  
DE CE SITE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame COTIGNY, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que, par courrier du 21 décembre dernier, le Préfet de la Seine Maritime a sollicité l'avis de la ville sur ses propositions de sites à protéger dans le cadre du réseau « Natura 2000 ». Il précise à cette occasion que : « Les sites proposés par la France et agréés par la Commission Européenne bénéficieront d'une gestion contractuelle avec les propriétaires ou leurs ayants-droit et assureront la conservation de ce patrimoine que nous ont légué nos prédécesseurs. Les discussions sur les modes de gestion seront bien évidemment conduites avec et par les acteurs locaux avec l'appui d'organismes scientifiques et de moyens fournis par l'Etat et la Communauté Européenne. La désignation de ces espaces n'a aucun effet sur les activités de chasse. »

Cette sollicitation relève d'une double démarche :

- d'une part, celle relative à la nécessité d'entreprendre une nouvelle concertation avec les acteurs locaux plus en conformité avec les dispositions réglementaires, la première, en 1997-1998, ayant été annulée par le Conseil d'Etat au motif justement d'un mauvais respect de ces dispositions.

- et d'autre part, celle relative à la validation des extensions limitées qu'il est proposé d'apporter au site « littoral cauchois ».

Pour ce qui concerne le premier point il est rappelé au conseil municipal que, par délibération du 5 février 1998, il a donné un accord à la proposition d'inscrire le site « Littoral cauchois » sur la liste d'aptitude au titre de zone spéciale de conservation (Directive Habitats – Z.S.C.) pour ce qui concerne les parties du site situées sur le territoire dieppois, qui ne concernent que le secteur des falaises au-dessus de Puits incluant : les pelouses en bord de falaise, le front de falaise, la levée de galets et l'estran. Cet accord a été donné en précisant, puisque la concertation était toujours en cours et que les modalités de gestion et d'organisation n'étaient pas encore établies, qu'il s'agissait là d'un simple avis de principe.

Pour ce qui concerne le deuxième point, il apparaît que le territoire dieppois n'est pas directement touché par les extensions proposées, celles-ci ne portant que sur les communes littorales avales d'Hautot sur Mer, de Varengeville et de Sainte Marguerite sur Mer.

Toutefois la ville de Dieppe doit être consultée en tant que partie prenante du site « Littoral cauchois » sur l'ensemble duquel s'appliquera la mise en œuvre du nouveau zonage et de la réglementation qui résulteront de l'approbation du document d'objectifs (DOCOB) par le Préfet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

① - de confirmer l'avis donné par sa délibération du 5 février 1998 ;

② - de dire, en l'état actuel des choses, qu'il ne lui appartient pas de donner un avis sur les extensions proposées dans la mesure où celles-ci n'affectent pas le territoire communal, tout en attirant l'attention sur le fait que ces extensions ne devront pas mener à une limitation des prérogatives d'aménagement qu'il appartiendra à la future Communauté de l'agglomération dieppoise de maîtriser.

③ - de rappeler enfin qu'en tout état de cause le classement de l'ensemble du site ne devra pas conduire à opposer les nécessaires activités humaines au respect de l'intégrité du site et des éléments naturels le composant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU VILLAGE BALNEAIRE  
DE LA PLACE DU TROCADERO A PARIS  
DU 20 AU 23 MARS 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur MARTIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du projet de participation de la ville au Village Balnéaire, manifestation de valorisation et de promotion touristiques de stations balnéaires françaises, qui se tiendra sur la place du Trocadéro à Paris du 20 au 23 mars prochain.

Ce village, composé en tentes de plage, regroupera une dizaine de grandes stations françaises (St Jean de Monts, St Jean de Luz, Pornichet, Noirmoutier, les Sables d'Olonne, Collioure, Biarritz, Cabourg, ....) Une importante campagne de médiatisation et de promotion précédera puis accompagnera l'événement.

Compte tenu de l'intérêt que représentera cette manifestation pour la promotion de Dieppe, il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la participation de la ville à celle-ci, et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'organisateur et à engager les dépenses correspondantes, dont la somme de 4.011,24 € TTC au titre des frais d'inscription.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 6 voix contre (élus communistes)
  - ☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CESSION D'UN ATELIER SUR LE PARC D'ACTIVITES DU  
TALOU AU PROFIT DE LA SARL EMBALLAGES DIEPPOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, rappelle que, le 15 décembre 1986, la Ville a signé un crédit-bail immobilier avec Monsieur Jean-Luc ISAMBOURG représentant la société Emballages Dieppois. Ce crédit-bail concerne la location d'un atelier d'une surface de 700 m<sup>2</sup> environ sis rue Albert Legras correspondant au lot n° 114 de la Copropriété du Talou. Il comporte une promesse unilatérale de vente.

Ce bail d'une durée de 15 ans est arrivé à échéance le 16 décembre dernier. Monsieur ISAMBOURG, pour le compte de la Sarl Emballages Dieppois, a levé l'option d'achat.

L'article 11 du crédit-bail fixe le prix de vente « au montant du dernier loyer annuel » c'est à dire à 11342,21 € ( 74400 francs ). Il précise également que tous les droits, frais, taxes et honoraires afférents à la mutation sont à la charge exclusive de l'acheteur.

Il est à noter que la Ville demandera le remboursement de l'impôt foncier relatif au bâtiment pour l'intégralité de l'année 2002.

Cette vente sera régularisée par un acte authentique de vente. Il est proposé de confier cette régularisation à Maître Hervé LE LONG.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de cession ci-dessus,
- de désigner Maître LE LONG comme notaire chargé de la vente,
- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant la bonne régularisation de cette vente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**ACCUEIL EN CRECHE DES ENFANTS DURANT LA  
FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la loi du 12 Juillet 1992 impose au Département d'organiser l'accueil des enfants habituellement confiés à l'assistante maternelle en formation.

Dans ce cadre précis, les lieux d'accueils collectifs sont parmi les modes de garde existants, sollicités par le Conseil Général en qualité de prestataires.

Ainsi, les mini-crèches du « Cheval à Bascule », de « l'Ours Brun », du « Toboggan » et la halte jeux du « Ballon Bleu » sont amenées à accueillir les enfants dont l'assistante maternelle est en formation.

Le prix de journée sera facturé au Conseil Général sur la base de la tarification crèche correspondant à des revenus moyens compris entre : 2 286,89 € et 2 439,18 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2002 et sans limite dans le temps la délibération du 26 octobre 2000 qui autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général de Seine Maritime pour accueillir dans les structures mini-crèches et haltes jeux municipales les enfants habituellement confiés aux assistantes maternelles durant l'ensemble des journées où ces dernières seront en formation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION VILLE DE  
DIEPPE/ADDLE POUR L'ORGANISATION DE CENTRES DE  
LOISIRS ET DE VACANCES EN DIRECTION DES JEUNES  
DIEPPOIS ET NEUVILLAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame SANNIER, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération en date du 26 juin 2001, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un avenant prolongeant jusqu'au 31 décembre 2001 la convention conclue entre la Ville et l'A.D.D.L.E, pour l'organisation de centres de loisirs et de vacances.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger d'une année cette convention, soit jusqu'au 31 décembre 2002, par un avenant n° 2 précisant notamment les modalités d'octroi des subventions municipales pour l'année 2002 au regard des propositions de l'association retenues par la ville ou des actions mises en place dans le cadre d'une commande municipale.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**CITE DES 4 VENTS NORD - TRAVAUX DE VRD  
3EME TRANCHE - APPROBATION DU DOSSIER DE  
CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par convention du 7 novembre 2000, entre le bailleur social Sodineuf Habitat Normand et la ville de Dieppe, il a été décidé la réalisation d'une opération de démolition – reconstruction de 31 logements locatifs individuels situés Cité des Quatre Vents rues Jules Siegfried, Laborde Noguez et du 21<sup>ème</sup> territorial. Ce programme est établi en deux tranches sur trois ans selon le plan de phasage et le planning prévisionnel définis par la convention précitée :

- en l'an 2000, il a été procédé à la démolition d'habitations vétustes et à la reconstruction de 12 logements de type F2 à F4 en maisons individuelles ;
- en 2001, 14 logements de type F2 à F4 ont été construits ;
- en 2002, 5 nouveaux logements de type F2 à F4 vont être réalisés.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Dieppe assure en qualité de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre, les travaux de viabilisation des voiries de desserte et la création des réseaux (eau potable, eaux usées et pluviales, éclairage public, électricité, gaz, téléphone) sur le domaine public.

L'opération prévue en 2002 comprend :

**1. les travaux de voirie et trottoirs :**

Il est prévu l'élargissement de la voirie et la création des trottoirs rue Laborde Noguez ainsi que la réfection des trottoirs rue du 39ème Régiment d'Infanterie au droit de la rue Laborde Noguez.

**2. les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France TELECOM :**

Les réseaux aériens d'EDF et France Télécom seront déposés et enterrés afin d'améliorer le cadre de vie du quartier.

**3. les travaux de raccordement des eaux usées :**

Les branchements eaux usées des cinq nouveaux logements seront raccordés au réseau existant.

**4. les travaux de raccordement des eaux pluviales :**

Un réseau d'eaux pluviales sera créé sur la partie haute de la rue Laborde Noguez afin de raccorder les habitations et de collecter les eaux de voirie.

**5. les travaux de raccordement en eau potable :**

La canalisation existante en acier sera déposée pour cause de vétusté ainsi que les branchements en plomb, non conformes à la réglementation.

Une nouvelle canalisation et les branchements seront posés afin d'alimenter la partie haute de la rue Laborde Noguez.

**6. Des travaux de reprise du réseau gaz :**

L'ensemble des branchements GDF sera repris sur la partie haute de la rue Laborde Noguez ainsi que les alimentations nécessaires aux habitations neuves.

Conformément aux termes de la convention, la Ville de Dieppe prend à sa charge la reconstruction et la réalisation définitive de la voirie, de l'éclairage public, les travaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) ainsi que les tranchées communes aux réseaux.

Les travaux d'eau potable seront réalisés conjointement avec la C.F.S.P. qui prendra à sa charge, ainsi que le prévoit le contrat d'affermage, la réfection des branchements et le renouvellement de la conduite.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques seront réalisés conjointement avec Electricité de France qui participera à hauteur de 40% du montant HT des travaux (conformément au cahier des charges de concession n° 96.0137).

Les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication seront réalisés conjointement avec France Télécom ; la Ville prenant en charge le génie civil (réalisation de tranchées, fourreaux chambres...) et France Télécom le tirage des câbles et des raccordements.

Les travaux d'extension de gaz seront exclusivement réalisés par Gaz de France.

**Les travaux proposés seront répartis en 3 lots :**

- ↳ Lot 1 : voirie - terrassements .....111 000 €TTC  
(728 112 Frs) comprenant 660 m2 de voirie et 340 m2 de trottoirs.
  
- ↳ Lot 2 : assainissement et adduction eau potable .....73 000 €TTC  
(479 000 Frs) dont :
  - ◆ 35 000 €pour la réalisation des tranchées
  - ◆ 19 000 € pour l'eau potable
  - ◆ 19 000 €pour l'eau pluviale et l'assainissement
  
- ↳ Lot 3 : réseaux divers .....44 000 €TTC  
(288 621 Frs) dont :
  - ◆ 25 000 €pour la réalisation des tranchées
  - ◆ 4 500 €pour le passage du réseau Télécom
  - ◆ 14 500 €pour l'éclairage public

**L'ensemble de ces 3 lots est estimé à .....228 000 €TTC  
(1 495 000 Frs)**

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

1. d'adopter le présent dossier de consultation des entreprises,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
3. et d'imputer les dépenses sur un crédit à ouvrir au BP 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE  
25 LOGEMENTS LOCATIFS  
CONVENTION VILLE DE DIEPPE/SODINEUF HABITAT  
NORMAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur VERGNORY, Adjoint au Maire, informe que Sodineuf Habitat Normand doit réaliser, sur une propriété appartenant à la ville de Dieppe, cadastrée section BM n° 225, située rue G. Krumeich, un programme de 25 logements locatifs individuels.

Afin de régler tous les aspects administratifs, techniques, financiers, fonciers, les engagements de chacune des parties et le déroulement du calendrier de construction, Sodineuf propose une convention pour entériner les accords conclus.

**Ceux-ci impliquent :**

1 – pour la ville de Dieppe

La cession du terrain, d'une surface de 25 382 m<sup>2</sup>, réduite de l'emprise des voiries et trottoirs qui devront être classés en domaine public.

Le prix de vente est fixé à 700 000 F (106 714,31 €).

2 – Pour Sodineuf Habitat Normand

La réservation de 9 logements sur 25, pour attribution de la ville de Dieppe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble du dispositif proposé,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du transfert foncier, par acte authentique, par-devant maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par Sodineuf Habitat Normand, conformément à l'article 2 de la convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**

**RESTAURATION DE LA VOUTE - EGLISE SAINT-AUBIN  
DE NEUVILLE LES DIEPPE  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

**LE 30 JANVIER DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre HAMEL, Premier Adjoint.

**Sont présents** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme SAINT PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : M. LEVEAU, Mme MASSUGER, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. LEVEAU à M. HAMEL, Mme MASSUGER à Mme SANNIER, Mme LEVISTRE-BREARD à M. MARTINE, Mme OUVRY à Mme LETEURTRE, M. DIETSCH à M. LEMASSON, M. ANCELOT à Mme LEMOINE, M. BAZIN à M. WILKINSON et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur HAMEL, Premier Adjoint, expose que dans la journée du 26 décembre 2001, une partie du plafond en plâtre est tombée à l'emplacement du chœur central.

Après examen des désordres, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de refaire, en urgence, le plafond en plâtre dans cette partie centrale.

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour ce type de travaux, le montant est de 14 540,13 €TTC.

En conséquence, il est proposé :

- 1) d'approuver le dossier établi par les services techniques municipaux,
- 2) de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général,

3) d'imputer la dépense relative à cette opération sur le crédit ouvert au Budget - fonction 324 - article 2313 - programme 4005 - service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
CLAUDE MARTIN, SOUS-PREFET  
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
DE LA VILLE DE DIEPPE**